

DÉLIBÉRATION N°2025-2026_133
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur

Séance en date du 7 juillet 2026

7 – Approbation des avis de la CFVU du 28 mai :

Point 7.12 Campagne DU-DIU-Prépa année universitaire 2026-2027 – 2ème vague

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 12 Membres représentés : 10 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
--	--

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU les statuts de l'université Marie et Louis Pasteur,
VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 28 mai 2026 ;

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la campagne DU-DIU-Prépa année universitaire 2026-2027 – 2ème vague.

Besançon, le 7 juillet 2026

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY



Annexe 7.12.1 : AVIS_CFVU_2025-2026_036_Campagne DU-DIU-Prépa 2025-2026_2ème vague

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : 13 juillet 2026
Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : 13 juillet 2026



AVIS N° 2025-2026_035
De la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'Université Marie et Louis Pasteur

Séance plénière en date du 28 mai 2026

3. Campagne DU-DIU-Prépa de l'année universitaire 2026-2027 (2^{ème} vague)

Effectif des membres : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 17 Membres représentés : 6 Total : 23	Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

VU le code de l'éducation, notamment l'article L.712-6-1 ;

VU les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur, notamment l'article 11.3.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Marie et Louis Pasteur émettent un avis favorable à la campagne des DU, DIU et Prépa pour l'année universitaire 2026-2027.

Besançon, le 28 mai 2026

Le président de l'université,

Hugues DAUSSY

Avis publié sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur le : 10/06/2026

Annexe 3.1 : Demande de création d'un DU IMPACTER, IUT NFC

Annexe 3.2 : Campagne DU et DIU de l'UFR Santé



Page 1 sur 1

Université Marie et Louis Pasteur

Les établissements comparés

Les établissements associés



Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel
25030 Besançon cedex

Tél. : 03 81 66 66 66 – www.univ-fcomte.fr

DEMANDE DE CREATION
DIPLOME UNIVERSITAIRE / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DU/DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- ☒ **DIPLOME D'UNIVERSITÉ (DU)**
☐ **DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)**

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin 

IMPACTER : IMMOBILIER ET PRIME DE RENOVATION GLOBALE
ACCOMPAGNER LE CLIENT DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE DE SA
PARCOURS PEDAGOGIQUES¹ RESIDENCE

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? ☐ Oui ☒ Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

- Nom de la composante : IUT NFC – Dept MT2E
- Adresse : 19 avenue du Maréchal Juin 90000 Belfort

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : LAYES Guillaume
- Statut : MCF
- Coordonnées professionnelles
 - Email : guillaume.layes@umlp.fr
 - Tél. :

NIVEAUX des enseignements DE LA FORMATION : (DEUST, BUT, Licence, Master, ou Doctorat) **Bac+2**
Attention les DU, DIU ne délivrent pas d'ECTS.

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 année

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend le cursus de la formation :

- La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / 26 / _ / _ - 20 / 2 / 7 / _
- La 2^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / _ - 20 / _ / _ / _
- La 3^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / _ - 20 / _ / _ / _

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE
Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
15	Sciences fondamentales et applications	16	Sciences et technologies industrielles

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION

COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :

- Nom de la composante : IUT NFC
- Adresse : 19 avenue du Maréchal Juin 90000 Belfort
- Directeur : D. Markezic
- Email : david.markezic@umip.fr ou directeurs-iutnfc@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03 84 58 77 02

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) de l'UMLP :
(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante :
- Adresse :
- Directeur :
- Email :
- Tél. :

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) POUR LES DIU :

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

- Nom de l'établissement :
 - Adresse :
 - Directeur :
 - Email :
 - Tél. :
 - Responsable pédagogique :
 - Email :
 - Tél. :

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée

- Nom : IUT NFC – Dept MT2E
- Adresse : 19 avenue du Maréchal Juin 90000 Belfort

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITÉ POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Suite aux engagements environnements pris par la France lors de différentes COP (Kyoto, Copenhague, Paris) et notamment la limitation du réchauffement climatique à 2°C, différentes politiques de réduction des GES ont été mises en place afin de tenir ces engagements. La réduction de ces émissions passe par la réduction de l'utilisation des énergies fossiles. Pour un pays développé comme la France, le GIEC estime que les réductions de GES d'ici à 2050 sont comprises en 80 à 95% des émissions de référence. La trajectoire de réduction de ces émissions est décrite à travers différents documents et notamment la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Le BUT Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétique forme des techniciens supérieurs qui devront être capables de répondre aux enjeux énergétiques et climatiques notamment dans le domaine du bâtiment et de l'industrie. Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente à lui seul entre 15 et 20% des émissions de GES dont plus des ¾ sont imputables au chauffage.

Dans le cadre des SAé du BUT MT2E, qui sont des mises en situation professionnelles, l'unique SAé de 3^{ème} année du parcours « optimisation des systèmes Energétiques » consiste en la rénovation énergétique et environnementale d'un bâtiments. Ce module est proposé en partenariat avec l'espace France Rénov de l'aire urbaine Belfort Montbéliard, l'association Gaia Energies. Ils se nourrissent également du module d'audit énergétique de 3^{ème} année assuré par le responsable d'un Bureau d'Etudes Thermiques, habilités « Mon Accompagnateur Rénovation » nécessaire à l'accompagnement des dossiers de rénovation globale Ma Prime Rénov. A travers ces mises en situation professionnelles, les étudiants acquièrent la compréhension de la rénovation énergétique globale des bâtiments et du parcours accompagné Ma Prime Rénov', outil gouvernemental d'incitation à la rénovation performante. Cet outil incitatif doit permettre la rénovation performante du parc bâtiminaire français à horizon 2050 (Etiquette B ou mieux pour 90% du parc).

La rénovation globale des bâtiments concerne 90% du parc immobilier français à horizon 2050 puisque seul 10% des bâtiments sont aujourd'hui classés A ou B). En plus du volet incitatif que constitue Ma Prime Rénov, l'état a également mis en place une politique de contraintes notamment sur la location des logements énergivores avec une interdiction de location progressive à mesure que 2050 se rapproche (interdiction des logements classés G depuis le 1^{er} janvier 2025 (5.7% du parc de logement), puis F en 2028 (8% du parc), 2034 pour les E (20% du parc)... ; le parc immobilier français compte 1.6 millions de logements loués qui sont des passoires thermiques (étiquettes F ou G) ; 2.6 millions de passoires thermiques sont habitées par leur propriétaires) .

Dans le cadre de la collaboration avec les acteurs du secteur (MAR et France Rénov'), il est apparu que si les acteurs directs de la rénovation (auditeur énergétique, conseiller en énergie (Anah, France Rénov, Soliha, les Bureaux d'études Thermiques...)) étaient plutôt au fait de la méthodologie de rénovation globale et des mécanismes d'aides, les acteurs périphériques mais pourtant potentiellement prescripteurs tels que les agents immobiliers, les notaires, les conseillers bancaires... avaient une vision et une compréhension restreinte voire nulle de ce processus et de son intérêt tant pour leur client que pour le respect de la France de ses engagements climatiques. Par conséquent, ils ne sont pas en mesure d'accompagner, d'orienter ou de conseiller un client pour envisager une

rénovation énergétique d'ampleur, que ce soit dans le cadre d'un achat ou d'une amélioration énergétique d'un bien déjà acquis.

D'autre part, Gaia Energies, espace info conseil énergie France Renov de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard, est en contact avec les différents acteurs de la rénovation énergétique globale (particuliers, collectivités, entreprises assurant les différents lots de rénovation, auditeurs énergétiques, banque, agents immobiliers...). De ce fait, ils ont déjà été sollicités pour proposer aux acteurs périphériques de la rénovation globale des formations courtes permettant de contextualiser les enjeux (énergétiques, climatiques et financiers) d'une rénovation globale, mais également de mieux comprendre la démarche et le processus d'une rénovation énergétique globale. Toutefois une grande majorité de ces demandes concernent des formations éligibles au CPF. Suite à 2 années fructueuses de collaboration avec eux et ayant démontrés la capacité de l'équipe pédagogique du département MT2E et de Gaia Energies de proposer une mise en situation professionnelle pertinente pour les étudiants de BUT3 du département sur la rénovation énergétique globale, nous travaillons actuellement à une convention partenariale que la mise en place d'une formation courte à destination cette fois de salariés viendrait concrétiser. Nous souhaitons donc proposer une formation sur 3 jours à destination des professionnels de l'immobilier afin qu'ils puissent avoir une meilleure vision des impacts de consommation énergétique et environnementaux du secteur du bâtiment et de l'intérêt de la rénovation énergétique globale. Son objectif est de leur permettre de mieux appréhender le processus de rénovation énergétique globale et le parcours aidé Ma Prime Renov associé, et la place qu'ils ont/peuvent prendre dans le cadre de cette démarche. La formation mélangera atelier de sensibilisation, étude de cas, et échange avec des professionnels de la rénovation globale.

METIERS CIBLES

Se référer au lien suivant :

<https://www.francetravail.org/opendata/repertoire-operationnel-des-metiers.html?type=article>

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :
Agents immobiliers, Notaires, Chargé de clientèle banques...

- Désignation des code(s) ROME correspondants :
Agents immobiliers/courtier immobilier C1504
Notaires K1901
Chargé de clientèle banques C1206

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Une première formation courte non diplômante est en cours de recrutement. Une conférence de présentation a été faite. Nous avons déjà des contacts avec des agents immobiliers (Impakt Immobilier, Propriétés privées...) et des courtiers de l'aire urbaine (Court'imm)

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

- ☒ Présentiel
☐ Distanciel
☐ Hybride (présentiel et distanciel)
☐ Formation dupliquée (une promotion en présentiel et une promotion en distanciel)

PUBLICS CIBLES

Formation initiale : NON

Formation continue Salarié du secteur immobilier tertiaire

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

Salarié du secteur immobilier tertiaire

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

- 21h:
- Sans

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

Formation courte à destination des professionnels de l'immobilier afin qu'ils puissent avoir une meilleure vision des impacts de consommation énergétique et environnementaux du secteur du bâtiment et de l'intérêt de la rénovation énergétique globale. Son objectif est de leur permettre de mieux appréhender le processus de rénovation énergétique globale et le parcours aidé Ma Prime Rénov associé, et la place qu'ils ont/peuvent prendre dans le cadre de cette démarche. La formation mélangera atelier de sensibilisation, étude de cas, et échange avec des professionnels de la rénovation globale.

Programme détaillé :

Ajouter autant de lignes que nécessaires.

Si plusieurs années de formation : dupliquer le tableau pour chaque année de formation.

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Rénovation Energétique du bâtiment – Enjeux, mise en œuvre, accompagnement	- Identifier les enjeux énergétiques et environnementaux et le rôle de l'immobilier dans ses problématiques. - S'approprier le principe et les bénéfices d'une rénovation énergétique globale - Savoir identifier les acteurs associés à une rénovation énergétique ainsi que leur rôle. - Identifier les étapes clés du parcours MaPrimeRénov' – Parcours accompagné et les rôles des différents acteurs impliqués.	Fresque de la rénovation énergétique Etude de cas Séminaire avec des professionnels techniques du secteur	Etude de cas
			
			
			
			

Campus de 2020-2021

	• • •		
	• • • •		
	• • • •		
	• • • •		
	• • • •		
	• • • •		
	• • • •		
	• • • •		



5. MODALITES DE CANDIDATURES

UTILISATION E-CANDIDAT :

☒ Oui ☐ Non. Si non, joindre le dossier de candidature.

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

☒ Oui ☐ Non

Un questionnaire de positionnement :

☐ Oui ☒ Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

☐ Oui ☒ Non

Autre :

☐ Oui si oui, préciser : _____

Instance ou personne compétente qui propose l'admission (soit le responsable de la formation ou soit une commission dont la composition est à préciser)

- G. Layes Responsable de formation

Personne compétente qui prononce l'admission : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

- D. Markezic, Directeur de l'IUT NFC

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. » « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :

(Préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)

- Responsable de formation
- Intervenants de la formation

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

- Directeur de l'IUT NFC

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES ET MODALITES DE VALIDATION DE LA FORMATION

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Préciser notamment s'il y a des coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation.

Modalités	OUI	NON	Spécificités
Contrôle continu		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Contrôle final	X		Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Mémoire		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Soutenance de mémoire		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Stage		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Soutenance de stage		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Rattrapage		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Redoublement		X	Maximum autorisé : 1 Conservation des notes : Oui / Non Si le stagiaire ne doit repasser que les examens, il y a paiement des droits de scolarité et d'un tarif adapté du coût pédagogique. Si le stagiaire doit faire un stage et/ou suivre des enseignements, il doit payer les droits de scolarité et payer le coût pédagogique défini.

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article L 613-1 du code de l'éducation prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Composition non-nominative du jury, quantité et qualité des membres du jury :

- Responsable de formation
- Intervenants de la formation
-

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Questionnaire de satisfaction à chaque inscrit en fin de formation.

Analyse et traitement des retours par le responsable de formation et un représentant du partenaire GAIA Energies

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Par le responsable de formation.

AMELIORATION CONTINUE :

Bilan suite à l'analyse des retours en comité de pilotage (responsable formation + intervenants + représentant partenaire GAIA Energies)

- *Identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction*
- *Adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues*
- *Evolution des réglementations et environnement financiers de la rénovation énergétique*

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) :

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire par enseignement en <u>Équivalent TD</u>	Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)		
Contexte énergétiques et Enjeux environnementaux dans le bâtiment	62	Nom : LAYES Guillaume Qualité : MCF Etablissement : UMLP		6	5		11	11
Accompagnement de mise en œuvre de projets de rénovation		Nom : FAIVRE Qualité : Clément Etablissement : GAIA Energies		6	4		10	8.67
		Nom : Qualité : Etablissement :						
		Nom : Qualité : Etablissement :						
		Nom : Qualité : Etablissement :						
		Nom : Qualité : Etablissement :						
		Nom : Qualité : Etablissement :						
Total				12	9		19.67	21

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UMLP ET HORS UMLP) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : LAYES Prénom : Guillaume Qualité : MCF Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :	UMLP	UMLP	Titulaire	h ETD Dont h ETD rémunérées 0
Nom : LAYES Prénom : Guillaume Qualité : MCF Nom : Prénom : Qualité : Nom : Prénom : Qualité : Nom : Prénom : Qualité : Nom : Prénom : Qualité : Nom : Prénom : Qualité : TOTAL	UMLP	UMLP	Titulaire	11 h ETD Dont 11 h ETD rémunérées h ETD Dont h ETD rémunérées h ETD Dont h ETD rémunérées h ETD Dont h ETD rémunérées h ETD Dont h ETD rémunérées h ETD Dont h ETD rémunérées h ETD Dont h ETD rémunérées h ETD Dont h ETD rémunérées

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

12

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2026-2027*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT TOTAL de la formation (hors frais d'inscription) <i>cf feuille de calcul du budget</i>	5041.95 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS / NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	8 / 16
NOMBRE D'HEURES de la formation (hors stage)	21
TARIF HORAIRE (hors frais d'inscription)	33.33 euros
COUT PEDAGOGIQUE de la formation PAR INSCRIT (hors frais d'inscription)	630.24 euros

MONTANT DU COUT PEDAGOGIQUE ET DES FRAIS D'INSCRIPTION PAR INSCRIT :

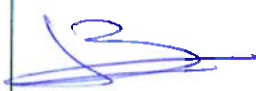
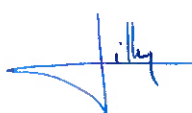
COUT PEDAGOGIQUE par inscrit payable à SeFoC'Al en fin de formation	700 euros
FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable à la composante dans Apogée <i>(Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle de licence : 178,00 euros en 2025-2026)</i>	0,00 euros
MONTANT TOTAL PAR INSCRIT (coût pédagogique + frais d'inscription)	700,00 euros

¹ Mail : sefocal@umlp.fr

Remarque : sur l'année 1 (2026-2027) un accompagnement AMI FTLV est obtenu. Il permet une subvention de la formation à hauteur de 1550€ ce qui abaisse le coût de la formation à 500€ par inscrit (coût horaire de 23.80€)

10. VISA

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Guillaume LAFOS	22/04/2026		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Isidore BULABOIS	13/05/2026		
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Pascal Gillon	12/05/2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : __/__/____ <u>Joindre la délibération</u>
Directeur de la composante, Prénom, Nom : David MARKEZIC	Date : 12/05/2026 Signature et cachet : Le Directeur, David MARKEZIC



Le Directeur,
David MARKEZIC



Conseil de gestion

du 11 mai 2026 à 16h30

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Deuxième Campagne habilitation DIU et DU 2026-2027

Mme la Doyenne soumet au vote du conseil, la deuxième campagne d'habilitation des DIU et DU 2026-2027 suivante :

CREATIONS

- DIU Neurochirurgie vasculaire

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU d'Epileptologie
- DIU EvalDM Evaluation clinique des dispositifs médicaux dans le contexte du règlement européen 2017.745-2017.746
- DIU de Médecine de catastrophe et situation sanitaire exceptionnelle de BFC
- DIU Médecine de rééducation
- DIU National de télémédecine – télésoin – santé numérique
- DIU de Neurophysiologie clinique
- DIU Soins Palliatifs et d'accompagnement
- DU Hémaphérèse transfusionnelle et thérapeutique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie
- DU Prévention et maîtrise du risque infectieux

MODIFICATIONS DE TARIF

- DU Hémaphérèse transfusionnelle et thérapeutique

ABROGATION

- DIU Transfusion sanguine et médecine du don

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Marie-France SERONDE

Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU) ou préparant à des examens ou des concours, en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :

DIU DE MEDECINE DE CATASTROPHE ET SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU DIU création formation 2026-2027.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Le responsable pédagogique du DIU de Médecine de Catastrophe et Situations Sanitaires Exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté reste le Pr Abdo KHOURY.

Les co-responsables sont les Docteurs Justin OUTREY et Christophe LAMBERT.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr KHOURY Abdo	9/03/26	 Professeur Abdo KHOURY URGENCES - SAMU 25 CHU BESANCON	
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	14 / 04 / 2026	 La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU	
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	14 / 04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>11/05/2026</u> Joindre la délibération
Directrice de la composante, Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : <u>11/05/2026</u> Signature et cachet : 



Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU) ou préparant à des examens ou des concours, en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : **UFR des Sciences de la Santé**

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel l'abrogation est demandée :

DIU DE NEUROPHYSIOLOGIE CLINIQUE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU DIU création formation 2026-2027.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

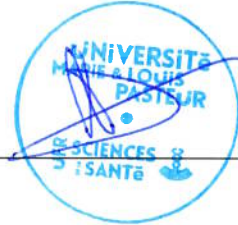
Madame le Docteur Elisabeth DE BUSTOS MEDEIROS remplace le **Professeur Thierry MOULIN** en tant que responsable pédagogique du DIU de Neurophysiologie Clinique.



VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr MOULIN Thierry	01/04/26		CHU BESANCON Service de NEUROLOGIE Professeur Thierry MOULIN Médecin des Hôpitaux
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	14 / 04 / 2026		La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	14 / 04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 11/05/2026 Joindre la délibération
Directrice de la composante, Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : 11/05/2026 Signature et cachet : 

Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU) ou préparant à des examens ou des concours, en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : **UFR des Sciences de la Santé**

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel l'abrogation est demandée :

DIU D'EPILEPTOLOGIE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU DIU création formation 2026-2027.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Madame le Docteur Elisabeth DE BUSTOS MEDEIROS remplace le **Professeur Thierry MOULIN** en tant que responsable pédagogique du DIU d'Epileptologie.



VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr MOULIN Thierry	31/03/26		CHU BESANCON Service de NEUROLOGIE Professeur Thierry MOULIN Médecin des Hôpitaux
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	14 / 04 / 2026	 	La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	14 / 04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 11/05/2026 Joindre la délibération
Directrice de la composante, Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : 11/05/2026 Signature et cachet : 

Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU) ou préparant à des examens ou des concours, en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :**

DIU EvalDM Evaluation clinique des dispositifs médicaux dans le contexte du règlement européen 2017.745-2017.746

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU DIU création formation 2026-2027.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

>Le responsable pédagogique Monsieur le Professeur Lionel PAZART est remplacé par Monsieur le Professeur Guillaume BESCH.
Monsieur Thomas LIHOREAU sera co-responsable du DIU.

>L'Université de Bordeaux II sera à partir de la rentrée 2026-2027 cohabilitée au DIU avec Besançon, Lille et Nîmes.

>Nous précisons que les inscriptions s'arrêtent la veille de la séance d'ouverture du DIU en septembre, les enseignements démarrant réellement fin octobre.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION



Université Marie et Louis Pasteur
SEFOCAL (Service Formation Continue et Alternance)

36A, avenue de l'Observatoire 25000 Besançon
03 81 66 61 21 - sefocal@unlp.fr

sefocal.unlp.fr



Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr PAZART Lionel	23/03/26		INSERM - Cic 1431 University Hospital of Besançon 2 Place Saint-Jacques 25030 Besançon Cedex Tél. +33 381 218 622 Mail : cic-it@chu-besancon.fr
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	14 / 04 / 2026		 La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	14 / 04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 11/05/2026 Joindre la délibération
Directrice de la composante, Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : 11/05/2026 Signature et cachet : 

Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU) ou préparant à des examens ou des concours, en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : **UFR des Sciences de la Santé**

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification est demandée :

DIU MEDECINE DE REEDUCATION

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU DIU création formation 2026-2027.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Le Pr Fabrice MICHEL étant revenu de sa disponibilité, les inscriptions et les stages se font à nouveau sur Besançon.

Modifications ci-dessous sur le déroulement de la formation, les candidatures et les modalités de validation

Déroulement de la formation

- Modalités : enseignement théorique sous forme de séminaires inter-régionaux présentiel ou sous forme de séminaires nationaux en e-learning organisé par COFEMER et SIDES
- Stages : 2 stages de 15j consécutifs par année universitaire dans les services différents de la spécialité.
- Période : à partir de novembre année N à juin année N+2
- Lieu : à distance et en présentiel en fonction des modules
- Durée : 2 années
- Volume horaire enseignement : 80h par année

Candidatures

Réussite à un entretien préalable pour que l'inscription soit définitive.

Modalité pédagogique

Présentiel et Distanciel

Modalités de validation

- Assiduité obligatoire aux modules de formation
- Avoir validé les stages
- La 1ère année, une épreuve écrite de 2 heures portant sur l'ensemble du programme théorique. Une note supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire pour l'admission en deuxième année.
- La 2ème année, une épreuve écrite de 2 heures portant sur l'ensemble du programme théorique dispensé au cours des deux années et une épreuve pratique d'1 heure sous forme de dossier clinique.
- Pour être déclaré admis, il est nécessaire d'obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à la somme des deux épreuves
- Pas de rattrapage
- Redoublement : en cas de non-validation des épreuves, le candidat est autorisé par le Directeur de l'enseignement à redoubler une fois, chaque année d'études.

Particularités de la formation

- Formation sur 2 années universitaires
- Les 2 années fonctionnement en simultanée
- La nature et l'organisation des enseignements sont définies à partir du Contrat Individualisé de Formation (CIF).



VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr MICHEL Fabrice	29/04/26		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	__ / __ / __	 La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU	
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	29 / 04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>11/05/2026</u> Joindre la délibération
Directrice de la composante, Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : <u>11/05/2026</u> Signature et cachet : 

Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU) ou préparant à des examens ou des concours, en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :

DIU NATIONAL DE TELEMEDECINE – TELESOIN – SANTE NUMERIQUE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU DIU création formation 2026-2027.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Changement de responsabilité

Madame le Docteur Elisabeth DE BUSTOS MEDEIROS remplace le Professeur Thierry MOULIN en tant que responsable pédagogique du DIU National de Télémedecine – Téléssoin – Santé numérique

Universités co-habilitées

Lille 2, Lille (Université Catholique), Montpellier (Université Coordinatrice)

Stage

Il n'y a plus de stage dans le DIU National de télémedecine – téléssoin – santé numérique.

Programme

- **Comprendre les définitions et enjeux de la télémedecine et du téléssoin (Novembre, Lille, 8h00)**
 - Explorer les définitions et les grandes dates de la télémedecine et du téléssoin.



- Analyser la vision de la télésanté par les institutions (DGOS, ARS, GRADeS, CNAM), et à travers une revue de la littérature en télésanté.
- Examiner la santé numérique selon la délégation au numérique en santé (DNS).
- **Maîtriser les socles de la santé numérique (Novembre, e-learning, 8h30)**
 - Identifier les données de santé et leur importance et appliquer les principes de cybersécurité
 - Comprendre l'intelligence artificielle en santé et ses applications.
 - Savoir comment utiliser les outils numériques, TIC et objets connectés pour la télésanté.
- **Appréhender les aspects juridiques et réglementaires de la télésanté (Décembre, e-learning, 9h00)**
 - Étudier les aspects juridiques et réglementaires de la télésanté.
 - Connaître la réglementation des dispositifs médicaux numériques.
 - Participer à une session scientifique en droit de la santé numérique.
- **Évaluer les enjeux éthiques, économiques et sociologiques de la télésanté (Janvier, e-learning, 6h)**
 - Discuter les aspects éthiques, sociologiques et l'écoresponsabilité de la santé numérique et de la télésanté.
 - Analyser les modes de financement et les aspects médico-économiques de la télésanté.
 - Connaître les stratégies de développement d'une solution numérique de télésanté.
- **Mettre en pratique les actes de télémedecine et de télésoin (Février, e-learning, 6h30)**
 - Participer à des démonstrations de téléconsultations en gériatrie, en médecine générale, et des actes de télésoin.
 - Observer des témoignages de praticiens sur la téléexpertise, la téléassistance et la télésurveillance.
 - S'immerger dans des Master Class thématiques sur la télésurveillance, la téléexpertise, la téléconsultation, et l'IA.
- **Masterclass immersives (Juin, e-learning, 6h)**
 - S'immerger dans des Master Class pratiques pour illustrer des cas d'usage (Télésurveillance, Téléexpertise, Téléconsultation, IA)
- **Mon projet en télésanté (Lille et e-learning, 6h)**
 - Co-construire son projet en télésanté :
 - Co-construction entre pairs (Novembre, présentiel à Lille puis e-learning)
 - Mentorat « Regards d'experts » (Mars, e-learning)
 - Challenge "Mon projet en 180 secondes" (Juin, e-learning)

Modalités de validation

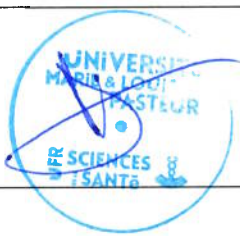
- Quizz à la fin de chaque module : avoir une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à toutes les séries de quizz (les notes se compensent entre elles), et, la note compte pour 50% de la note totale du contrôle continu.
- Projet sous forme d'un mémoire écrit : avoir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Cette note compte pour 25% de la note totale du contrôle continu.
- Projet présenté à l'oral en fin de formation : avoir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à la présentation orale. Cette note compte pour 25% de la note totale du contrôle continu.
- Session de rattrapage
 - 1 quizz global d'1h (si la moyenne n'est pas obtenue) qui compte pour 50% de la note
 - Projet écrit et soutenu à l'oral (30min) qui compte pour 50% de la note et ne se compense pas avec le quizz.
- Possibilité de faire la formation sur 2 années universitaires en s'acquittant de la totalité des frais.



VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr MOULIN Thierry	21/04/26		CHU BESANCON Service de NEUROLOGIE Professeur Thierry MOULIN Médecin des Hôpitaux
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	24 / 04 / 2026		UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	24 / 04 / 2026		UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR République Française

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 11/05/2026 Joindre la délibération
Directrice de la composante, Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : 11/05/2026 Signature et cachet : 

DEMANDE DE CREATION DIPLOME UNIVERSITAIRE / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DU/DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- ☐ DIPLOME D'UNIVERSITÉ (DU)
☒ DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin 

DIU NEUROCHIRURGIE VASCULAIRE

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? ☐ Oui ☒ Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

- Nom de la composante : UFR des Sciences de la Santé
- Adresse : 19 rue Ambroise Paré 25000 BESANCON

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : Professeur Laurent THINES
- Statut : PUPH
- Coordonnées professionnelles
 - Email : lthines@chu-besancon.fr
 - Tél. : 03 81 66 83 45
- Contact inscription : fcsante@umlp.fr
- Contact administratif : Mme Laurence Bonzon laurence.bonzon@umlp.fr

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

NIVEAUX des enseignements DE LA FORMATION :

Attention les DU, DIU ne délivrent pas d'ECTS.

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **Bac+10**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **Bac+10**

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 2 années (d'octobre année N à Juin année N+2)

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : Octobre 2027

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend le cursus de la formation :

- La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : **2027-2028**
- La 2^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : **2028-2029**
- La 3^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE

Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	MEDECINE	07	MEDECINE

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION

COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :

- Nom de la composante : **UFR des Sciences de la Santé**
- Adresse : **19 rue Ambroise Paré 25000 BESANCON**
- Directrice : **Madame la Professeure Marie-France SERONDE**
- Email : **direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr**
- Tél. : **03 81 66 56 30**

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) de l'UMLP : Aucune

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) POUR LES DIU :

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

- Nom de l'établissement : **Université Claude Bernard Lyon I**
 - Adresse : **165 chemin du Petit Revoyet BP 12 – 69921 OULLINS Cedex**
 - Directeur : **Professeur Philippe Paparel**
 - Email : **direction.lyon-sud@univ-lyon1.fr**
 - Tél. : **04 26 23 59 05**
 - Responsable pédagogique : **Dr Chloé DUMOT – MCUPH – Service de Neurochirurgie crânienne, - GHE et UCBL**
 - Email : **chloe.dumot@chu-lyon.fr**
 - Ingénieure formation : **Mme Isabelle Seguin isabelle.seguin@univ-lyon1.fr**
 - Contact inscription & administratif : **Mme Louise Didier-Roché formation-diplomante5@univ-lyon1.fr**
 - Responsable administratif : **Mme Nadège Botia nadege.botia@univ-lyon1.fr**
- Nom de l'établissement : **Faculté de Médecine et de Sciences de la Santé – UBO**
 - Adresse : **22 rue Camille Desmoulins 29200 BREST**
 - Directeur : **Professeure Béatrice Cochener-Lamard**
 - Email : **doyen.medecine@univ-brest.fr**
 - Tél. : **02 98 22 34 40**
 - Responsable pédagogique : **Pr Elsa MAGRO – PUPH - Service de Neurochirurgie CHU de Brest**

- Email : elsa.magro@chu-brest.fr
- Contact inscription : fc.sante@univ-brest.fr
- Contact administratif : Mme Marion Ficheux marion.ficheux@univ-brest.fr
- Responsable administratif : Mme Nathalie Sarradin nathalie.sarradin@univ-brest.fr

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée

Lyon, Brest, Besançon

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Contexte de création et finalité de la formation.

Réponse à un besoin identifié, national ou régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

L'accident vasculaire cérébral est la première cause de handicap acquis de l'adulte, la deuxième cause de démence (après la maladie d'Alzheimer) et la troisième cause de mortalité en France.

Touchant chaque année environ 130000 nouveaux patients en France (prévalence estimée à 400000 patients), l'AVC a un taux d'incidence multiplié par deux tous les 10 ans après 55 ans ; 25% des AVC surviennent chez les moins de 65 ans (c'est-à-dire dans la population active), et plus de 50% chez les personnes de 75 ans et plus.

Dans le registre britannique d'Oxfordshire, l'AVC est plus fréquent que l'infarctus du myocarde (45% vs 42% des événements vasculaires). Après un premier AVC, le risque de récurrence est important, estimé entre 30 et 43% à cinq ans (<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-cardiovasculaires-et-accident-vasculaire-cerebral>)

Il faut donc former les jeunes neurochirurgiens à une qualification approfondie en pathologie vasculaire cérébrale, pour leur conférer une expérience qu'ils n'acquerraient que difficilement dans leur cursus normal, compte tenu des modifications de prise en charge liées au développement de la neuroradiologie interventionnelle.

Ce DIU permettra de maintenir sur le territoire national une offre de soins avec un excellent niveau de compétence dans le cadre de la prise en charge des AVC tant médicaux que chirurgicaux, intéressant l'encéphale et la moelle épinière.

L'expertise clinique du neurochirurgien est déterminante dans ce domaine, en relation avec les autres acteurs de soin, neurologues, neuroradiologues et neuro-réanimateurs.

La prise en charge actuelle des accidents vasculaires cérébraux est de niveau régional et multidisciplinaire. La présence des neurochirurgiens dans les équipes neuro-vasculaires est essentielle. Il est indispensable qu'un niveau de formation leur confère une expertise théorique, pratique et clinique.

METIERS CIBLES

Se référer au lien suivant :

<https://www.francetravail.org/opendata/repertoire-operationnel-des-meti.html?type=article>

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :
- Désignation des code(s) ROME correspondants : (ne cherchez pas, je m'en occuperai)

Neurochirurgien J1102

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS : **Aucun**

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

- ☒ **Présentiel**
☐ Distanciel
☐ Hybride (présentiel et distanciel)
☐ Formation dupliquée (une promotion en présentiel et une promotion en distanciel)

PUBLICS CIBLES :

Formation initiale : préciser les étudiants potentiellement concernés (cursus, année d'étude...)

- **DES de neurochirurgie, FFI, DFMS... à partir du 8^{ème} semestre**

Formation continue : préciser les employeurs, les professionnels, demandeurs d'emploi ...

- **Titulaire du DES de neurochirurgie ou diplôme étranger équivalent validé (CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...)**

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

Niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle exigée

- Formation initiale : DES de neurochirurgie, FFI, DFMS... à partir du 8^{ème} semestre
- Formation continue : titulaire du DES de neurochirurgie ou diplôme étranger équivalent validé (CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...)
- Le diplôme de microchirurgie (DU, DIU) sera exigé pour passer l'examen final du DIU.
- Intérêt pour la pathologie neurovasculaire

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

Nombre d'heures total de formation :

- **Formation théorique et pratique**

1^{ère} année : Volume horaire 54h

3 séminaires

- **Module 1 – Anévrismes intracrâniens et hémorragie sous arachnoïdienne (séminaire de 2 jours de CM/TD, 18h) à l'automne année N**
- **Module 2 – Malformations artério-veineuses et fistules dures intracrâniennes (séminaire de 2 jours de CM/TD, 18h) au printemps année N+1**
- **Atelier 1 : laboratoire d'anatomie d'Amiens (séminaire de 2 jours de TP sous forme d'atelier de dissection, 18h) à l'été année N+1**

2^{ème} année : Volume horaire 54h

3 séminaires

- **Module 3 – Ischémie artérielle, thrombose veineuse et revascularisation cérébrale (séminaire de 2 jours de CM/TD, 18h) à l'automne année N+1**

- **Module 4 : Hémorragies cérébrales, Cavernomes, MAV rachidiennes, Pédiatrie (séminaire de 2 jours de CM/TD, 18h) au printemps année N+2**
- **Atelier 2 : laboratoire d'anatomie de Brest + examen théorique final (séminaire de 2 jours de TP sous forme d'atelier de dissection, 18h) à l'été année N+1**

Soit au total pour les 2 années : 108h

6 séminaires de 2 jours (18h) répartis sur 2 années universitaires sous la forme :

- 72h de Cours Magistraux / TD (4 séminaires de 2J)
- 36h de Travaux pratiques : 2 ateliers de dissection au Laboratoire d'Anatomie (2 séminaires de 2J)

- **Formation clinique**

Le candidat doit valider en parallèle :

- la participation à une RCP neuro vasculaire au cours des deux années du DIU
- une session de discussion de dossiers d'experts sera organisée lors de chaque séminaire

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

Rédiger une synthèse de présentation (contexte, objectifs, plus-value...)

- **Formation théorique** approfondie des jeunes neurochirurgiens à tous les aspects de la pathologie vasculaire neurochirurgicale encéphalique et médullaire par cours magistraux et analyse de cas cliniques auprès d'experts dans le domaine
- **Formation pratique** chirurgicale grâce à des ateliers de dissection neuro-vasculaire, et des forums de discussion, en outre l'acquisition d'un diplôme de microchirurgie sera demandée comme préalable au passage de l'examen final.
- **Formation clinique** par la discussion de dossiers d'experts et la participation obligatoire à une RCP neuro-vasculaire dans son centre hospitalier

Programme détaillé :

Ajouter autant de lignes que nécessaires.

Si plusieurs années de formation : dupliquer le tableau pour chaque année de formation.

ANNEE 1

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Module 1 (année 1) Anévrismes intracrâniens et hémorragie sous arachnoïdienne	- Comprendre la physiopathologie des anévrismes - Connaître les modalités de traitement des anévrismes - Anticiper les complications de la prise en charge - Savoir poser les indications de traitement des anévrismes	- Cours magistraux - Cas cliniques interactifs - Vidéos opératoires commentées	- QCMs d'anatomie - TCS sur cas cliniques - cas clinique personnel commenté - réponses à un cas clinique évalué par un binôme d'expert
Module 2 (année 1) Malformations artérioveineuses et fistules durales intracrâniennes	- Comprendre la physiopathologie des MAV/FAVD - Connaître les modalités de traitement des MAV/FAVD - Anticiper les complications de la prise en charge - Savoir poser les indications de traitement des MAV/FAVD	- Cours magistraux - Cas cliniques interactifs - Vidéos opératoires commentées	- QCMs d'anatomie - TCS sur cas cliniques - cas clinique personnel commenté - réponses à un cas clinique évalué par un binôme d'expert
Atelier 1 (année 1) Ateliers de dissection neurovasculaire et forum de discussion de vidéo opératoires	- Connaître l'anatomie des enveloppes crâniennes - Savoir réaliser l'abord ptérional classique/clinoïdectomie - Savoir réaliser un abord ptérional mini-invasif - Savoir réaliser un abord de la fosse postérieure/PICA	- Cours d'anatomie sur tablette - Simulation des voies d'abords sur pièces anatomiques - Compagnonnage d'expert	Évaluation théorique, anatomique, stratégique et technique par un binôme d'expert

ANNEE 2

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Module 3 (année 2) Ischémie artérielle, thrombose veineuse et revascularisation cérébrale	- Comprendre la physiopathologie de l'ischémie-thrombose - Connaître les modalités de traitement des AVC ischémiques/thrombotiques - Anticiper les complications de la prise en charge - Savoir poser les indications de reperfusion / revascularisation dans l'ischémie-thrombose	- Cours magistraux - Cas cliniques interactifs - Vidéos opératoires commentées	- QCMs d'anatomie - TCS sur cas cliniques - cas clinique personnel commenté - réponses à un cas clinique évalué par un binôme d'expert
Module 4 (année 2) Hémorragies cérébrales, cavernomes et malformations vasculaires, vertébro- médullaires, pédiatrie	- Comprendre la physiopathologie des hématomes, cavernomes, MAV spinales et vasculopathies pédiatriques - Connaître leurs modalités de traitement - Anticiper les complications de la prise en charge - Poser les indications de traitement des hématomes, cavernomes, MAV spinales et vasculopathies pédiatriques	- Cours magistraux - Cas cliniques interactifs - Vidéos opératoires commentées	- QCMs d'anatomie - TCS sur cas cliniques - cas clinique personnel commenté - réponses à un cas clinique évalué par un binôme d'expert
Atelier 2 (année 2) Ateliers de dissection neurovasculaire et forum de discussion de vidéo opératoires	- Connaître l'anatomie vasculaire artérielle et veineuse - Savoir réaliser l'abord ptérionale étendue - Savoir réaliser un abord télo-vélo-tonsillaire - Savoir réaliser un abord de la fosse postérieure far-lateral	- Cours d'anatomie sur tablette - Simulation des voies d'abords sur pièces anatomiques - Compagnonnage d'expert	Évaluation théorique, anatomique, stratégique et technique par un binôme d'expert

5. MODALITES DE CANDIDATURES

UTILISATION E-CANDIDAT :

☐ Oui ☒ **Non.** Si non, joindre le dossier de candidature.

Mode de sélection des candidats : sur dossier

- CV + Lettre motivation témoignant d'une implication dans la pathologie neurovasculaire
- DES de neurochirurgie (ou équivalent) validé ou en cours de validation (à partir du 8^{ème} semestre).
- Avoir validé un DU ou DIU de Microchirurgie avant l'examen final (attestation de réussite ou diplôme à fournir)

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

☐ Oui ☒ Non

Un questionnaire de positionnement :

☐ Oui ☒ Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

☐ Oui ☒ Non

Autre :

☒ **Oui** si oui, préciser : sélection par un comité d'experts sur dossier

Instance ou personne compétente qui propose l'admission (soit le responsable de la formation ou soit une commission dont la composition est à préciser)

- Commission pédagogique : responsables des 3 universités + responsable pédagogique du cycle à venir

Personne compétente qui prononce l'admission : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

- Commission pédagogique : responsables des 3 universités + responsable pédagogique du cycle à venir

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :

- Commission pédagogique : responsables des 3 universités + responsable pédagogique du cycle en cours

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Commission pédagogique : responsables des 3 universités + responsable pédagogique du cycle en cours

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES ET MODALITES DE VALIDATION DE LA FORMATION

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Préciser notamment s'il y a des coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation.

1^{re} ANNEE

Le passage en 2^{ème} année et à l'examen sera conditionné par l'assiduité de l'étudiant. Cette assiduité sera validée par le responsable d'enseignement

La règle d'assiduité en présentiel est :

- Présence obligatoire à tous les cours
- 1 seule absence avec justificatif médical à une session est autorisée (doit être récupérée en visio)
- 2 absences sont éliminatoires pour le passage de l'examen et l'obtention du DIU.

Modalités	OUI	NON	Spécificités
Contrôle continu		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Contrôle final		X	
Mémoire		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Soutenance de mémoire		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Stage		X	
Soutenance de stage		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Rattrapage	X		Note finale < 10/20 : possibilité de repasser l'examen final 1 fois lors de la promotion suivante <u>uniquement</u> si Diplôme de microchirurgie validé + aucune absence aux enseignements
Redoublement			Maximum autorisé : 1 Conservation des notes : Oui / Non Si le stagiaire ne doit repasser que les examens, il y a paiement des droits de scolarité et d'un tarif adapté du coût pédagogique. Si le stagiaire doit faire un stage et/ou suivre des enseignements, il doit payer les droits de scolarité et payer le coût pédagogique défini.

2^{ème} ANNEE

En fin de 2^{ème} année : pour valider le diplôme, l'étudiant doit :

- **Avoir validé un diplôme de microchirurgie :** DU ou DIU dans une université de son choix avant l'examen final (attestation de réussite ou diplôme à fournir)

- **Avoir respecté la règle d'assiduité en présentiel** est :

- Présence obligatoire à tous les cours
- 1 seule absence avec justificatif médical à une session est autorisée (doit être récupérée en visio)
- 2 absences sont éliminatoires pour le passage de l'examen et l'obtention du DIU.

- **Avoir validé :** la participation à une RCP neuro vasculaire au cours des deux années du DIU

Modalités	OUI	NON	Spécificités
Contrôle continu		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Contrôle final	X		Examen final : 1 Écrit de 2h noté sur 20 (QCMs d'anatomie ; TCS sur cas cliniques) 1 Oral de 7mn noté sur 20 (1 cas clinique personnel commenté) 1 Oral 30 mn noté sur 20 (1 cas proposé par un binôme d'expert) Obtenir la moyenne générale au cumul des 3 épreuves (écrit + oral 1 + oral 2) (L'examen aura lieu lors de la dernière session d'atelier pratique et consistera en un écrit de type test de concordance des scripts et QCM d'anatomie. Pour l'oral, l'étudiant sera évalué par 2 membres de la commission pédagogique sur la présentation d'un dossier clinique qu'il aura préparé et d'un dossier proposé par les membres du jury. Il sera évalué sur sa capacité d'analyse d'images, de raisonnement clinique et de proposition de prise en charge face à une situation clinique notamment.)
Mémoire		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Soutenance de mémoire		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Stage		X	
Soutenance de stage		X	Durée : Coefficient : Note éliminatoire :
Rattrapage	X		Note finale < 10/20 : possibilité de repasser l'examen final 1 fois lors de la promotion suivante <u>uniquement</u> si Diplôme de microchirurgie validé + aucune absence aux enseignements
Redoublement			Maximum autorisé : 1 Conservation des notes : Oui / Non Si le stagiaire ne doit repasser que les examens, il y a paiement des droits de scolarité et d'un tarif adapté du coût pédagogique. Si le stagiaire doit faire un stage et/ou suivre des enseignements, il doit payer les droits de scolarité et payer le coût pédagogique défini.

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Composition non-nominative du jury, quantité et qualité des membres du jury :

Commission pédagogique : responsables des 3 universités + responsable pédagogique du cycle en cours (1 MCUPH ou 1 PUPH par université co-habillée) + enseignants HU présents le jour de l'examen

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Utiliser le questionnaire de satisfaction joint qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation.

Préciser s'il y a d'autres systèmes de collecte des appréciations mis en place :

- Modalités : enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid)
- Parties prenantes interrogées : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs
- Analyse et traitement effectués sur les appréciations formulées par les parties prenantes

Enquête de satisfaction en fonction du document type mis en place par une des universités via limesurvey

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

Chaque réclamation sera prise en compte au fil du temps et une réponse personnalisée sera apportée par la personne compétente (Service formation continue santé, service formation continue et alternance, responsable pédagogique). Un dossier électronique sera constitué avec l'ensemble des réclamations, des échanges et des réponses apportées.

AMELIORATION CONTINUE :

Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont prévues à partir du recueil des appréciations :

- Identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction
- Adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues
- Autres

Les résultats de l'enquête de satisfaction permettront d'aider à améliorer ou à ajuster le contenu de la formation.

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) :

À décliner en autant d'années et/ou de parcours que propose la formation.

Le volume horaire pour l'inscrit est le nombre d'heures suivies par les apprenants (et non le nombre d'heures d'enseignement des intervenants) :

- Exemple : un module de deux heures peut être animé par deux intervenants
 - Nombre d'heures suivies pour l'apprenant : 2 heures
 - Nombre d'heures d'enseignement mobilisées : 4 heures (2 heures par intervenant)

Si plusieurs enseignants et/ou intervenants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants ou intervenants

Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée.

ANNEE 1

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)			
Anévrismes intracrâniens et hémorragie sous arachnoïdienne		Pr D.BRESSON PUPH CHU Paris Foch	18				18	24	
		Pr R.SEIZEUR PUPH CHU Brest							
		Pr L.THINES PUPH CHU Besançon							
		Pr T.GABEREL PUPH CHU Caen							
		Pr R.ABOUKAIS PUPH CHU Lille							
		Dr M.LE CORRE PH CHU Montpellier							
		Dr J.TODESCHI PH CHU Strasbourg							
		Pr M.BERMOUMA PUPH CHU Dijon							
		Dr I.MERLOT PH CHU Nancy							
		Pr E.MAGRO PUPH CHU Brest							

	Dr S.ALDEA PH CHU Paris Rothschild Dr Luca Troude MCUPH CHU de Marseille Dr J D'Artigues PH CHU de Marseille							
Malformations artérioveineuses et fistules durales intracrâniennes	Pr E.MAGRO PUPH CHU Brest Dr C.DUMOT MCUPH CHU Lyon Pr L.THINES PUPH CHU Besançon Pr T.GABEREL PUPH CHU Caen Dr V.ROUALDES PH CHU Nantes Dr JP DESILLES PH CHU Paris Rothschild Pr R.ABOUKAIS PUPH CHU Lille Pr D.BRESSON PUPH CHU Paris Foch Dr M.LE CORRE PH CHU Montpellier Pr J.PELTIER PUPH CHU Amiens	18				18	24	

		Dr AL.BERNAT PH CHU Paris-Lariboisière							
Ateliers de dissection neurovasculaire et forum de discussion de vidéo opératoires		Pr J.PELTIER PUPH CHU Amiens							
		Pr R.SEIZEUR PUPH CHU Brest							
		Pr L.THINES PUPH CHU Besançon							
		Pr R.ABOUKAIS PUPH CHU Lille			18		18	12	
		Dr M.LE CORRE PH CHU Montpellier							
		Pr E.MAGRO PUPH CHU Brest							
		Dr C.DUMOT MCUPH CHU Lyon							
		Dr J D'Artigues PH CHU de Marseille							
Total			36		18		54	60	

ANNEE 2

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation					Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total pour l'inscrit		
Ischémie artérielle, thrombose veineuse et revascularisation cérébrale		Pr E.MAGRO PUPH CHU Brest	18				18	24	
		Pr D.BRESSON PUPH CHU Paris Foch							
		Pr L.THINES PUPH CHU Besançon							
		Pr T.GABEREL PUPH CHU Caen							
		Dr J.TODESCHI PH CHU Strasbourg							
		Pr R.ABOUKAIS PUPH CHU Lille							
		Dr V.ROUALDES PH CHU Nantes							
		Dr M.LE CORRE PH CHU Montpellier							
Hémorragies cérébrales, cavernomes et malformations vasculaires vertébro-médullaires, pédiatrie		Pr D.BRESSON PUPH CHU Paris Foch	18				18	24	
		Pr L.THINES							

		PUPH CHU Besançon Pr T.GABEREL PUPH CHU Caen Dr J.TODESCHI PH CHU Strasbourg Pr R.ABOUKAIS PUPH CHU Lille Dr M.LE CORRE PH CHU Montpellier Pr M.BERMOUMA PUPH CHU Dijon Pr E.MAGRO PUPH CHU Brest Pr F.PROUST PUPH CHU Rennes Pr J.PELTIER PUPH CHU Amiens Pr G.RODESCH PUPH CHU Paris Foch Dr C.DUMOT MCUPH CHU Lyon Dr AL.BERNAT PH CHU Paris-Lariboisière Pr O.KLEIN PUPH CHU Nancy							
--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

		Pr F DI ROCCO PUPH Hospices Civils Lyon							
Ateliers de dissection neurovasculaire et forum de discussion de vidéo opératoires		Pr J.PELTIER PUPH CHU Amiens							
		Pr R.SEIZEUR PUPH CHU Brest							
		Pr L.THINES PUPH CHU Besançon							
		Pr R.ABOUKAIS PUPH CHU Lille							
		Dr M.LE CORRE PH CHU Montpellier			18		18	12	
		Pr E.MAGRO PUPH CHU Brest							
		Dr V.ROUALDES PH CHU Nantes							
		Pr D.BRESSON PUPH CHU Paris Foch							
		Dr J.TODESCHI PH CHU Strasbourg							
Total			36		18		54	60	

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UMLP ET HORS UMLP) :

ANNEE 1

A noter, des intervenants des universités Lille, Paris-Foch, Marseille, Montpellier, Strasbourg, Dijon, Nancy, Amiens, Caen, Nantes enseignent sans que leur université soit cohabilitée à ce DIU.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Pr L.THINES PUPH CHU Besançon				15h ETD Dont 15h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				0h
Pr D.BRESSON PUPH CHU Paris Foch				7h30 ETD Dont 7h30 ETD rémunérées
Pr R.SEIZEUR PUPH CHU Brest				5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Pr T.GABEREL PUPH CHU Caen				5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Pr R.ABOUKAIS PUPH CHU Lille				5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Pr M.BERMOUMA PUPH CHU Dijon				1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
Pr E.MAGRO PUPH CHU Brest				5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Dr C.DUMOT MCUPH CHU Lyon				4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Pr J.PELTIER PUPH CHU Amiens				4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Dr Luca Troude MCUPH CHU de Marseille				1h30 ETD Dont 1h30 ETD rémunérées
TOTAL				53h00

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UMLP ET HORS UMLP) :
ANNEE 2

A noter, des intervenants des universités Lille, Paris-Foch, Marseille, Montpellier, Strasbourg, Dijon, Nancy, Amiens, Caen, Nantes enseignent sans que leur université soit cohabilitée à ce DIU.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Pr L.THINES PUPH CHU Besançon				15h ETD Dont 15h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				0h
Pr D.BRESSON PUPH CHU Paris Foch				6h ETD Dont 6h ETD rémunérées
Pr R.SEIZEUR PUPH CHU Brest				4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Pr T.GABEREL PUPH CHU Caen				4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Pr R.ABOUKAIS PUPH CHU Lille				6h ETD Dont 6h ETD rémunérées
Pr M.BERMOUMA PUPH CHU Dijon				1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
Pr E.MAGRO PUPH CHU Brest				6h ETD Dont 6h ETD rémunérées
Dr C.DUMOT MCUPH CHU Lyon				6h ETD Dont 6h ETD rémunérées
Pr J.PELTIER PUPH CHU Amiens				2h ETD Dont 2h ETD rémunérées
Pr O.KLEIN PUPH CHU Nancy				1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
Pr F DI ROCCO PUPH Hospices Civils Lyon				1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
Pr F.PROUST PUPH CHU Rennes				1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
TOTAL				53h00

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

ANNEE 1

A noter, des intervenants des universités Lille, Paris-Foch, Marseille, Montpellier, Strasbourg, Dijon, Nancy, Amiens, Caen, Nantes enseignent sans que leur université soit cohabilitée à ce DIU.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Dr M.LE CORRE PH CHU Montpellier			3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Dr J.TODESCHI PH CHU Strasbourg			2h ETD Dont 2h ETD rémunérées
Dr I.MERLOT PH CHU Nancy			1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
Dr S.ALDEA PH CHU Paris Rothschild			1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
Dr V.ROUALDES PH CHU Nantes			1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
Dr JP DESILLES PH CHU Paris Rothschild			1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
Dr AL.BERNAT PH CHU Paris-Lariboisière			1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
Dr J D'Artigues PH CHU de Marseille			1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
TOTAL			11h

VOLUMEHoraire par intervenant professionnel (non enseignant) :
ANNEE 2

A noter, des intervenants des universités Lille, Paris-Foch, Marseille, Montpellier, Strasbourg, Dijon, Nancy, Amiens, Caen, Nantes enseignent sans que leur université soit cohabilitée à ce DIU.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Dr V.ROUALDES PH CHU Nantes			3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Dr M.LE CORRE PH CHU Montpellier			3h ETD Dont 4h ETD rémunérées
Dr AL.BERNAT PH CHU Paris-Lariboisière			1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
Dr J.TODESCHI PH CHU Strasbourg			3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Dr J D'Artigues PH CHU de Marseille			1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
TOTAL			11h

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2026-2027*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

ANNEE 1

COÛT TOTAL de la formation (hors frais d'inscription) <i>cf feuille de calcul du budget</i>	7024,19 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS / NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	7/ 21 pour l'ensemble des universités engagées dans le DIU
NOMBRE D'HEURES de la formation (hors stage)	54h
TARIF HORAIRE par stagiaire en formation continue avec financement (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) hors frais d'inscription	30,00 euros
COUT PEDAGOGIQUE de la formation PAR STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE AVEC FINANCEMENT (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) hors frais d'inscription	1620,00 euros
TARIF HORAIRE par stagiaire en formation continue sans financement (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) hors frais d'inscription	20,00 euros
COUT PEDAGOGIQUE de la formation PAR STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE SANS FINANCEMENT (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) hors frais d'inscription	1080,00 euros
TARIF HORAIRE par inscrit en formation initiale (<u>Junior</u> : DES, FFI, DFMS...) hors frais d'inscription	10,00 euros
COUT PEDAGOGIQUE de la formation PAR INSCRIT EN FORMATION INITIALE (<u>Junior</u> : DES, FFI, DFMS...) hors frais d'inscription	540,00 euros

Alignement avec Lyon et Brest

NB: si vous changez de statut d'une année à l'autre, le tarif sénior s'applique la deuxième année.

¹ Mail : sefocal@umlp.fr

ANNEE 2

COÛT TOTAL de la formation (hors frais d'inscription) <i>cf feuille de calcul du budget</i>	7024,19 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS / NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	7/ 21 pour l'ensemble des universités engagées dans le DIU
NOMBRE D'HEURES de la formation (hors stage)	54h
TARIF HORAIRE par stagiaire en formation continue avec financement (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) hors frais d'inscription	30,00 euros
COÛT PEDAGOGIQUE de la formation PAR STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE AVEC FINANCEMENT (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) hors frais d'inscription	1620,00 euros
TARIF HORAIRE par stagiaire en formation continue sans financement (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) hors frais d'inscription	20,00 euros
COÛT PEDAGOGIQUE de la formation PAR STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE SANS FINANCEMENT (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) hors frais d'inscription	1080,00 euros
TARIF HORAIRE par inscrit en formation initiale (<u>Junior</u> : DES, FFI, DFMS...) hors frais d'inscription	10,00 euros
COÛT PEDAGOGIQUE de la formation PAR INSCRIT EN FORMATION INITIALE (<u>Junior</u> : DES, FFI, DFMS...) hors frais d'inscription	540,00 euros

Alignement avec Lyon et Brest

NB: si vous changez de statut d'une année à l'autre, le tarif sénior s'applique la deuxième année.

MONTANT DU COUT PEDAGOGIQUE ET DES FRAIS D'INSCRIPTION PAR INSCRIT :
ANNEE 1

COUT PEDAGOGIQUE de la formation PAR STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE AVEC FINANCEMENT (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) payable à SeFoC'Al en fin de formation	1620,00 euros
FRAIS D'INSCRIPTION par stagiaire en formation continue avec financement (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) payable à la composante dans Apogée <i>(Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle de licence : 178,00 euros en 2025-2026)</i>	178,00 euros
MONTANT TOTAL PAR INSCRIT (coût pédagogique + frais d'inscription)	1798,00 euros

Alignement avec Lyon et Brest

COUT PEDAGOGIQUE PAR STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE SANS FINANCEMENT (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) payable à SeFoC'Al en fin de formation	1080,00 euros
FRAIS D'INSCRIPTION par stagiaire en formation continue sans financement (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) payable à la composante dans Apogée <i>(Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle de licence : 178,00 euros en 2025-2026)</i>	178,00 euros
MONTANT TOTAL PAR INSCRIT (coût pédagogique + frais d'inscription)	1258,00 euros

Alignement avec Lyon et Brest

COUT PEDAGOGIQUE PAR INSCRIT EN FORMATION INITIALE (<u>Junior</u> : DES, FFI, DFMS...) payable à SeFoC'Al en fin de formation	540,00 euros
FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit en formation initiale (<u>Junior</u> : DES, FFI, DFMS...) payable à la composante dans Apogée <i>(Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle de licence : 178,00 euros en 2025-2026)</i>	178,00 euros
MONTANT TOTAL PAR INSCRIT (coût pédagogique + frais d'inscription)	718,00 euros

Alignement avec Lyon et Brest

MONTANT DU COUT PEDAGOGIQUE ET DES FRAIS D'INSCRIPTION PAR INSCRIT :

ANNEE 2

COUT PEDAGOGIQUE de la formation PAR STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE AVEC FINANCEMENT (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) payable à SeFoC'Al en fin de formation	1620,00 euros
FRAIS D'INSCRIPTION par stagiaire en formation continue avec financement (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) payable à la composante dans Apogée <i>(Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle de licence : 178,00 euros en 2025-2026)</i>	178,00 euros
MONTANT TOTAL PAR INSCRIT (coût pédagogique + frais d'inscription)	1798,00 euros

Alignement avec Lyon et Brest

COUT PEDAGOGIQUE PAR STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE SANS FINANCEMENT (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) payable à SeFoC'Al en fin de formation	1080,00 euros
FRAIS D'INSCRIPTION par stagiaire en formation continue sans financement (<u>Séniors</u> : CCA, Assistant, Praticien attaché, PH, MCU-PH, Prof. Associé...) payable à la composante dans Apogée <i>(Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle de licence : 178,00 euros en 2025-2026)</i>	178,00 euros
MONTANT TOTAL PAR INSCRIT (coût pédagogique + frais d'inscription)	1258,00 euros

Alignement avec Lyon et Brest

COUT PEDAGOGIQUE PAR INSCRIT EN FORMATION INITIALE (<u>Junior</u> : DES, FFI, DFMS...) payable à SeFoC'Al en fin de formation	540,00 euros
FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit en formation initiale (<u>Junior</u> : DES, FFI, DFMS...) payable à la composante dans Apogée <i>(Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle de licence : 178,00 euros en 2025-2026)</i>	178,00 euros
MONTANT TOTAL PAR INSCRIT (coût pédagogique + frais d'inscription)	718,00 euros

Alignement avec Lyon et Brest

10. VISA
VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr THINES Laurent	24 / 04 / 2026		Chef de service Ancien CCA du CHU de Lille Service de neurochirurgie CHU de Besançon
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	24 / 04 / 2026		 La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	24 / 04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : 21/04/2026 <u>Joindre la délibération</u>
Directrice de la composante, Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : 21/04/2026 Signature et cachet : 

ANNEXE
Programme prévisionnel détaillé

Module 1 – Anévrismes intracrâniens et hémorragie sous arachnoïdienne
Automne

Jour 1

08:30 : Accueil présentation du DIU et quizz
Pr D. Bresson

09:00 : Anatomie du polygone de Willis
Pr R. Seizeur

09:30 : La rupture anévrysmale : formes cliniques, classifications, imagerie HSA
Pr L. Thines

10:00 : Complications spécifiques des hémorragies sous arachnoïdiennes
Pr T. Gaberel

10:25 : Formes graves des hémorragies sous arachnoïdiennes : résultats
Pr R. Aboukais

10:45 : **Pause**

11:00 : Anatomie veineuse : système veineux sylvien superficiel et profond
Pr R. Seizeur

11:30 : Indications et modalités de traitement : données de la littérature
Dr Le Corre

12:00 : Techniques chirurgicales : installation, ouverture de la vallée sylvienne
Dr J. Todeschi

12:30 : Chirurgie en contexte d'hémorragie méningée : spécificité, détente cérébrale
Pr L. Thines

13:00- 14:00 : **Déjeuner**

14:00 : Clippologie : dissection, clippage du collet et techniques associées
Pr M. Berhouma

14:30 : La fluorescence en NCH vasculaire
Pr T. Gaberel

14:45 : Gestion de la rupture per opératoire, clampage temporaire : tips and tricks 1
Pr M. Berhouma

15:00 : Gestion de la rupture per opératoire, clampage temporaire : tips and tricks 2
Pr T. Gaberel

15:15 : Cas cliniques
Dr J. Todeschi

16:00 : **Pause**

16:15 : Endovasculaire : quoi (coils stents, flow diversion devices), quand (rompu versus non rompu) avec quels résultats
Neuroradiologue interventionnel local

17:00 : Gestion des complications en endovasculaire
Neuroradiologue interventionnel local

17:30 : Suivi à long terme des anévrismes traités.
Pr T. Gaberel

18:30 : Fin de première journée

Jour 2

08:00 : Anévrismes intracrâniens : Épidémiologie, aspects généraux facteurs de risques acquis et génétiques (formation, croissance, rupture).
Dr I Merlot

09:00 : Embryogénèse du système vasculaire cérébral / Classification des anévrismes / Vasculopathie anévrysmale et paroi
Neuroradiologue interventionnel local

09:30 : La rupture d'anévrismes : prise en charge médicale et réanimation (HTIC, hydrocéphalie, vasospasme)
Neuro-réanimateur local

10:00 : Vasospasme: revue de la littérature, point de vue du neuroradiologue interventionnel
Neuroradiologue interventionnel local

10:20 : Anévrisme non rompu : présentation clinique, profil évolutif
Pr L. Thines

10:40 : Anévrismes géants (sinus caverneux, autres localisations...)
Pr L. Thines

11:00 : **Pause**

11:15 : Anévrismes non rompus: Indications et modalités de traitement: données de la littérature
Pr D. Bresson

11:45 : Ateliers Indications anévrismes non rompus
Pr E. Magro

13:00- 14:00 : **Déjeuner**

14:00 : Anévrismes complexes + by-pass (+/-anévrismes MCA collet large)
Pr L. Thines

14:30 : Anévrismes communicants antérieurs
Pr E. Magro

15:00 : Voies d'abord particulières : PICA, péricalleux
Pr R. Aboukais

15:30 : Abords mini invasifs pour les AIC
Dr S. Aldea

16:00 : Prise en charge neurochirurgicale des récurrences d'anévrismes traités par voie endovasculaire
Pr R. Aboukais Pr D. Bresson

16:30 : **Fin première session**

Module 2 – Malformations artério-veineuses et fistules dures intracrâniennes
Printemps

Jour 1

08:30 : Traitement combiné des MAVc (embolisation puis chirurgie des MAVc: principes et résultats de la littérature
Pr E. Magro

08:50-10:30 : Atelier cas cliniques MAV rompues: 7 à 12 cas cliniques : 1 cas = 10 minutes
étudiants DIU
Modération Neurochirurgiens et NRI présents

10:30 : **Pause**

10:45 : MAV : genèse et développement.
Dr C. Dumot

11:15 : Présentation clinique et histoire naturelle des MAV cérébrales et facteurs de risque de rupture
Pr L. Thines

11:45 : Aruba "décortiquée", quelles conséquences après ARUBA à Caen
Pr T. Gaberel

12:15 : Quelles conséquences après ARUBA dans le centre d'accueil
Neuroradiologue interventionnel local

12:45 : Étude Tobas : description, participation, résultats préliminaires
Pr E. Magro

13:00- 14:00 : **Déjeuner**

14:00 : Angioarchitecture de MAV cérébrales : analyse de l'artériographie cérébrale non sélective et sélective
Neuroradiologue interventionnel local

14:30 : Traitement des MAV cérébrales par embolisation : principes (voie artérielle et veineuse), résultats et complications
Neuroradiologue interventionnel local

15:00 : Embolisation des MAVc par voie veineuse : quelles indications, pour quels résultats?
Neuroradiologue interventionnel local

15:30 : Traitement des MAV cérébrales par radiothérapie : principes, résultats et complications
Dr V. Roualdes

16:00 : **Pause**

16:15 : Les perspectives médicales de traitement des MAV cérébrales
Dr JP Desilles

16:45 : Cas cliniques et discussion présentés par les étudiants
Neuroradiologue interventionnel local, Pr R Aboukais

17:15 : Cas cliniques et discussion présentés par les étudiants
Dr C. Dumot

18:00 : Cas cliniques et discussion présentés par les étudiants
Pr D. Bresson, Neuroradiologue interventionnel local

18:30 : Fin de première journée

Jour 2

08:00 : Principes de la chirurgie des MAVc: planification, positionnement opératoire, abord, dissection microchirurgicale et résection
Pr R. Aboukais

08:30 : Trucs et astuces à propos de 2 cas cliniques et vidéos (MAV rompue x 1, MAV NR x 1).
Pr D. Bresson

09:15 : Trucs et astuces à propos de 2 cas cliniques et vidéos (MAV rompue x 1, MAV NR x 1).
Dr Le Corre

09:45 : Trucs et astuces à propos de 2 cas cliniques et vidéos (MAV rompue x 1, MAV NR x 1).
Pr L. Thines

10:00 : **Pause**

10:30 : Anatomie du Sinus caverneux
Pr J. Peltier

11:00 : FAVD : genèse et histoire naturelle, topographie et clinique
Dr AL Bernat

11:30 : FAVD intracrânienne: classifications, risque de rupture, indications de traitement
Pr D. Bresson

12:00 : Embolisation des FAVD intracrâniennes
Neuroradiologue interventionnel local

13:00- 14:00 : **Déjeuner**

12:30 : Chirurgie des FAVD sus-tentorielles
Dr Roualdes

14:00 : Chirurgie des FAVD sous-tentorielles et de la JCC
Pr Peltier

14:30 : Atelier cas cliniques FAVD étudiants des deux DIU
NCH, Neuroradiologue interventionnel local

15:30 : FAV carotido-caverneuse: cas clinique et topo sur 20 min
Neuroradiologue interventionnel local

16:00 : Atelier cas cliniques FAVD étudiants du DIU
Modérateurs seniors

16:30 : **Fin seconde session**

Atelier 1 : laboratoire d'anatomie d'Amiens
Été

Jour 1

8h30-9h00 : Accueil des participants/café. Musée d'anatomie : Pr J Peltier, Pr R Seizeur, Pr E Magro, Pr L Thines, Pr M Lonjon, Pr R Aboukais, Dr M Le Corre, Dr C Dumot

9h00-9h45 : Leçon d'anatomie à la tablette procreate. Anatomie des citernes de la base
Pr Peltier

10h00-12h45 : **Ateliers pratiques de dissection** (voies d'abord, chirurgie des anévrysmes intracrâniens)

- réalisation d'un volet ptérional et dissection d'une division sylvienne (ouverture fissure latérale)
- réalisation d'un volet ptérional et exposition de la terminaison carotidienne

12h45-14h00 : Déjeuner plateaux repas au Musée

14h00-17h00 : **Ateliers pratiques de dissection** (voies d'abord, chirurgie des anévrysmes intracrâniens)

- réalisation d'un volet ptérional et exposition de la plaque communicante antérieure
- réalisation d'un volet transsourcillier « keyhole » (exposition de la plaque communicante antérieure)
- exposition segment paraclinoidien C6 d'une ACI et clinoidectomie (fraisage/repérage de l'artère ophtalmique)

20 h 00 : **Repas de groupe**

Jour 2

8h00-8h15 : Accueil des participants. Musée d'anatomie.

8h15-9h00 : Leçon d'anatomie à la tablette procreate. Artère communicante postérieure
Pr Seizeur

9h00-12h30 :

Ateliers pratiques de dissection (voies d'abord, chirurgie des anévrysmes intracrâniens)

- réalisation d'un volet parasagittal et dissection interhémisphérique du segment A3 de la cérébrale antérieure
- réalisation d'un abord de fosse postérieure avec exposition d'une PICA distale (trajet subtonsillaire)

12h30-14h30 : Déjeuner au Musée **Session vidéo chirurgie anévrysmale (truc, astuce, pièges...)**

14h30 : Validation-attestation -conclusions

Module 3 – Ischémie artérielle, thrombose veineuse et revascularisation cérébrale
Automne

Jour 1

8h30 : Accueil

8h55 : présentation générale du séminaire

AVC ISCHEMIQUE : Physiopathologie, diagnostic, traitement médicale et NRI

9h : Physiologie de la circulation cérébrale : perfusion, débit sanguin cérébral, autorégulation
Neuro-réanimateur local

9h25-10h20 : Traitement de reperfusion de l'ischémie cérébrale et conduite à tenir devant un accident ischémique transitoire.

Neurologue local

10h20 : Indications actuelles et technique de l'endartériectomie carotidienne
Chirurgien vasculaire local

10h40- Pause 10min

10h50 : Principes et indications des techniques de neuroradiologie interventionnelle dans l'AVC ischémique (thrombolyse in situ, thrombectomie, stenting intracrânien)
Neuroradiologue interventionnel local

11 :10 Thrombophlébites cérébrales: rôle du NRI
Neuroradiologue interventionnel local

11h20 : Complications ischémiques en chirurgie tumorale. Prévention et gestion de la plaie artérielle
Pr E. Magro

11h45 : Système veineux superficiel : équilibre et déséquilibre. Gestion chirurgicale en pathologie vasculaire et tumorale, gestion des sacrifices veineux.
Pr R. Aboukais

12h20-repas

CRANIECTOMIE DECOMPRESSIVE

13h30 : Craniectomie décompressive et AVC sylvien malin : niveau de preuve, résultats et point de vue du neurologue
Neurologue local

13h50 Craniectomie décompressive et AVC sylvien malin : malentendus, suites post opératoires, et point de vue du neurochirurgien
Pr T Gaberel

14h10 Craniectomie décompressive et AVC sylvien malin : évolution sur le long terme le point de vue du rééducateur
Médecin Rééducateur local

14h30 Craniectomie décompressive et cranioplastie : techniques chirurgicales
Pr T Gaberel

14h45 : AVC ischémique de FCP : Indication craniectomie/DVE, techniques chirurgicales, pronostic
Dr J Todeschi

THROMBOPHLEBITE

15h00 : Thrombophlébites cérébrales : diagnostic, bilan et traitement médical
Neurologue local

15h30 : Thrombophlébites cérébrales malignes : rôle du chirurgien
Pr D Bresson

15h30 : pause

16h00 : Voies d'abord du V3 et problématique veineuse
Pr. L. Thines

16h20- 17h : Forum de dossier : thrombophlébite, système veineux, complication ischémique

17h00 -17h20: Chirurgie, anesthésie générale et ischémie cérébrale et drainage veineux : le point de vue de l'anesthésiste
Anesthésiste-réanimateur local

17h20-18h : Forum de dossier

18h : Fin du cours

20h00 : Diner de groupe

Jour 2 :

Revascularisation cérébrale

8h30 : Moya-Moya : Étiologies, classification et histoire naturelle
Pr L Thines

9h : Moya Moya : traitement médical et niveau de preuve
Neurologue local

9h25 : Moya-Moya : Techniques de revascularisation cérébrale indirecte, Indication et résultats
Pr L Thines

9h50 : Moya-Moya : résultats des revascularisations cérébrales directes, Indication et résultats
Dr V Roualdes

10h10-10h30 : pause

10h30 : Principales indications des pontages extra-intracraniens : ischémie, prévention, anévrisme complexes
Dr AL Bernat

11h-11h30 : Méthodes d'évaluation pré-procédurale : perfusion, débit, vasoréactivité, test d'occlusion
Pr. L. Thines

11h30 -12h30 Dossiers cliniques

12h30 : Pause déjeuner

13 :30 : techniques d'anastomose temporo-sylvienne
Dr M Le Corre

14h00 : techniques d'anastomose haut débit
Pr L Thines

14h30-15h : Prise en charge chirurgicale des recanalisations anévrysmales post embolisation Pr R Aboukais

15h L'artériographie pour les « nuls »
Neuroradiologue interventionnel local

16h15 : fin de la session

Module 4 : Hémorragies cérébrales, Cavernomes, MAV vertébro-médullaires, Pédiatrie Printemps

8h30 – 9h00 : Accueil

9h00 – 10h00 : Anatomie vasculaire de l'artère cérébrale moyenne (focus sur les artères perforantes)
Anatomiste local

HEMORRAGIES CEREBRALES SPONTANÉES

10h – 10h50 : Épidémiologie, physiopathologie, diagnostic étiologique et focus sur les traitements antithrombotiques, principes de la prise en charge médicale
Neurologue local

Pause 10 min

11h00 – 11h30 : Rationnel, indications, techniques (open & mini-invasives) et résultats du traitement chirurgical
Pr T Gaberel

11h30 – 12h : Cas cliniques pratiques – discussion
Pr D Bresson

Lunch sur place: 12h-13h30

CAVERNOMES ENCEPHALIQUES

13h30-14h00 : Épidémiologie, génétique, diagnostic clinique, nouvelles thérapies
Dr M Peyre

14h00-14h30 : Imagerie des cavernomes et AVD du SNC
Neuroradiologue local

14h30 – 15h00 : Cavernomes et épilepsie : rationnel et résultats chirurgicaux
Dr J Todeschi

Pause

15h20-15h40 : Cavernomes sus-tentoriels : indications, techniques et résultats chirurgicaux
Dr M Le Corre

15h40-16h00 : Cavernomes du tronc cérébral : indications, techniques et résultats chirurgicaux
Pr M Berhouma

16h00-16h20 : Controverses et place de la radiochirurgie
Pr R Aboukais

16h20-16h40 : Particularités pédiatriques des anévrismes artériels
Pr F Proust

16h40-17h00 : Cas cliniques et discussion
Étudiants / Pr E Magro

20h00 : repas de groupe

Jour 2

9h – 9h30 : Anatomie vasculaire de la moelle spinale
Pr J Peltier

PATHOLOGIE VASCULAIRE RACHIDIENNE et MEDULLAIRE

9h30 – 10h30 : MAV médullaires / fistules péri-médullaires et FAVD rachidiennes Traitement endovasculaire des shunts AV spinaux
Pr G Rodesch

10h30 – 11h : Traitement chirurgical des shunts AV spinaux
Pr L Thines

11h – 11h30 : Cavernomes intramédullaires : présentation, indications, techniques, résultats chirurgicaux
Dr C Dumot Pr L Thines

11h30 – 12h30 : Cas Cliniques et discussion
Étudiants / Dr AL Bernat

Lunch sur place: 12h30-14h00

PATHOLOGIES VASCULAIRES PEDIATRIQUES

14h00-14h30 : Sinus péricranii, sinus falcique, malformation de l'ampoule de Galien : diagnostic clinico-radiologique et prise en charge
Pr Klein

14h30-15h00 Particularités pédiatriques des MAV de l'enfant
Pr Di Rocco

15h00-15h30 Accidents vasculaires ischémiques de l'enfant
Neuropédiatre local

Fin de la session

Atelier 2 : laboratoire d'anatomie de Brest : dissection et examen théorique final
Été

Jour 1

08h00: Accueil des participants au laboratoire d'anatomie

08h30-9h30 : **Examen écrit de validation du DIU (QCM anatomie / TCS cas cliniques)**

Jury : Pr Seizeur, Pr Peltier, Pr Magro, Pr Thines, Pr Bresson, Dr Todeschi, Dr Le Corre, Pr Aboukais, Dr Roualdes

9h30: café

09h45 : leçon d'anatomie - Anatomie veineuse de la fosse postérieure
Pr SEIZEUR

10h30-13h: dissection au laboratoire (voies d'abord, chirurgie des anévrysmes intracrâniens)
- Abord ptérional étendu pour ouverture de la vallée sylvienne, terminaison carotidienne, de la fissure interhémisphérique, plaque communicante, clinoïdectomie
- **Examen oral de validation du DIU (sur 1 cas clinique)**

13h-14h- pause déjeuner

14h- 17h : dissection au laboratoire d'anatomie
- Craniotomie sous occipitale bilatérale
- Voie telo-velo tonsillaire
- Abord du plancher du 4ème ventricule

Jour 2

8h45 : accueil des participants au laboratoire d'anatomie

9h : leçon d'anatomie - Anatomie de l'artère cérébelleuse inférieure (PICA)
Pr PELTIER

10-13h : dissection au laboratoire

- Abord de la vertébrale, de la PICA, et de la jonction vertèbro-basilaire
- Craniotomie retro-sigmoïdienne étendue / « far lateral approach »

13h-14h- pause déjeuner

14h-15h : Cas cliniques / vidéos / discussion de dossiers préparés par les étudiants

15h-16h : résultats des examens du DIU et photo de promotion

16h : fin du cycle d'enseignement

DEPENSES		
Enseignements (*)		2 779,00 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		456,00 €
Déplacements des enseignants		400,00 €
Hébergement des enseignants		480,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		240,00 €
Dépenses hors charges		4 355,00 €
Charges communes SeFoC'AI	28%	1 966,77 €
Charges UFR ou IUT	10%	702,42 €
Cout total du DU DIU		7 024,19 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		7 024,19 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		7
------------------------------------	--	----------

*En deçà de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		1 003,46 €
---------------------------------------	--	-------------------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue avec financement, hors droits universitaires		1 620 €
--	--	----------------

Alignement sur Lyon et Brest

Tarif horaire		30
----------------------	--	-----------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue sans financement, hors droits universitaires		1 080 €
--	--	----------------

Alignement sur Lyon et Brest

Tarif horaire		20 €
----------------------	--	-------------

Prix de la formation par inscrit en formation initiale, hors droits universitaires		540 €
---	--	--------------

Alignement sur Lyon et Brest

Tarif horaire		10 €
----------------------	--	-------------

Heures et types d'enseignement		
Nombre d'heures total de la formation		54
Enseignants de l'UMLP	nbre h CM	
	nbre h TD	15
	nbre h TP	
	Total eq TD	15
	Cout enseignant UFC	2 100,00 €
Vacataires	nbre h CM	
	nbre TD	11
	nbre h TP	
	Total eq TD	11
	Cout vacataire	679,47 €
Total	Cout total enseignement	2 779,47 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

140,00 €	<i>cout horaire TD enseignant</i>
----------	-----------------------------------

61,77 €	<i>cout horaire TD vacataire</i>
---------	----------------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle		Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphithéâtres					
	< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage			0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage			0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage			0,00 €
	> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage			0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage			0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal					
	1j	3552			0,00 €
	1/2j	1847			0,00 €
	1h	426			0,00 €
Salles banalisées					
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage	3	152	456,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage			0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage			0,00 €
Salles spécialisées					
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique					
	1j	743			0,00 €
	1/2 j	426			0,00 €
	1h	129			0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs					
	1j	568			0,00 €
	1/2j	284			0,00 €
	1h	116			0,00 €
Location MSHE					
Tarifs partenaires					
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage			0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage			0,00 €
Frais de salles - coût total					456,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général	
Nature des frais complémentaires	Coût
Repas x 12	240,00 €
Coût total des frais supplémentaires	240,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Budget du DU / DIU intitulé :

DIU NEUROCHIRURGIE VASCULAIRE 1e année

Daté du :

21/04/2026

DEPENSES		
Enseignements (*)		2 779,00 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		456,00 €
Déplacements des enseignants		400,00 €
Hébergement des enseignants		480,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		240,00 €
Dépenses hors charges		4 355,00 €
Charges communes SeFoC'AI	28%	1 966,77 €
Charges UFR ou IUT	10%	702,42 €
Cout total du DU DIU		7 024,19 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		7 024,19 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		7
------------------------------------	--	----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		1 003,46 €
--------------------------------	--	------------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue avec financement, hors droits universitaires		1 620 €
--	--	----------------

Alignement sur Lyon et Brest

Tarif horaire		30
---------------	--	----

Prix de la formation par stagiaire en formation continue sans financement, hors droits universitaires		1 080 €
--	--	----------------

Alignement sur Lyon et Brest

Tarif horaire		20 €
---------------	--	------

Prix de la formation par inscrit en formation initiale, hors droits universitaires		540 €
---	--	--------------

Alignement sur Lyon et Brest

Tarif horaire		10 €
---------------	--	------

Heures et types d'enseignement		
Nombre d'heures total de la formation		54
Enseignants de l'UMLP	nbre h CM	
	nbre h TD	15
	nbre h TP	
	Total eq TD	15
	Cout enseignant UFC	2 100,00 €
Vacataires	nbre h CM	
	nbre TD	11
	nbre h TP	
	Total eq TD	11
	Cout vacataire	679,47 €
Total	Cout total enseignement	2 779,47 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

140,00 € cout horaire TD enseignant

61,77 € cout horaire TD vacataire

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle		Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphithéâtres					
	< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage			0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage			0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage			0,00 €
	> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage			0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage			0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal					
	1j	3552			0,00 €
	1/2j	1847			0,00 €
	1h	426			0,00 €
Salles banalisées					
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage	3	152	456,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage			0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage			0,00 €
Salles spécialisées					
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique					
	1j	743			0,00 €
	1/2 j	426			0,00 €
	1h	129			0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs					
	1j	568			0,00 €
	1/2j	284			0,00 €
	1h	116			0,00 €
Location MSHE					
Tarifs partenaires					
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage			0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage			0,00 €
Frais de salles - coût total					456,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général	
Nature des frais complémentaires	Coût
Repas x 12	240,00 €
Coût total des frais supplémentaires	240,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Déplacements				
Déplacements <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	Nombre de personnes concernées	Moyen(s) de transport	Coût estimé	Remarque(s)
1 AR Lyon	1	TGV	100,00 €	
1 AR Brest	1	TGV	300,00 €	
Total des frais de déplacement			400,00 €	

Hébergements				
Hébergements <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	Nombre de personnes concernées	Nombre de nuitée(s)	Coût estimé	Remarque(s)
Hôtel Lyon	1	2	240,00 €	
Hôtel Brest	1	2	240,00 €	
Total des frais de déplacement			480,00 €	

Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU) ou préparant à des examens ou des concours, en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :

DIU SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU DIU création formation 2026-2027.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Modifications des MCC :

Evaluation de la première année :

- Un questionnaire/ quizz de 10 questions (QRM, QROC, phrase à trous...), en présentiel, au cours des 20 premières minutes de chaque session et reprenant les items de connaissances jugées indispensables de la session précédente.
- Un examen final sera proposé, lors de la dernière session de première année, avec un dossier progressif (réponses QRM) reprenant les différentes connaissances devant être acquises en fin de première année.
- QCM en contrôle continu (sur 10 pts) + DP (sur 10 pts) : seuil à 10/20.
- Epreuve de rattrapage sous la forme d'un oral à propos d'une vignette clinique (20 min de préparation, 20 min d'exposés).

Evaluation de la seconde année = validation terminale du parcours du DIU :

- Vérification de la complétude du portfolio composé des traces d'apprentissage au cours des deux années (notamment la réalisation des 2 stages, les rapports de stages et leurs évaluations).
- Un tuteur membre du comité pédagogique local attribué à l'étudiant aura évalué la qualité du travail écrit du rapport de stage en amont de la soutenance et donnera l'autorisation à l'étudiant de passer les ECOS.(transposé en note sur 8 pts).

La soutenance terminale comprend 2 temps et correspond à :

1. un examen oral (30 minutes) à travers des mises en situation type « ECOS », testant la trentaine de compétences identifiées et décrites dans le travail préalable d'inscription du DIU au répertoire spécifique. L'étudiant tire 2 sujets au sort parmi le panel de situations professionnelles emblématiques et transversales qui auront été proposées par le comité pédagogique et travaillées dès le début de la 2ème année du DIU. L'évaluation sera réalisée par échelle de Likert, transposée en note sur 12 pts.
 2. Présentation du projet professionnel et des perspectives personnelles.
- Epreuve de rattrapage si note globale inférieure à 10/20 sur la base des mêmes modalités de contrôle.



Le redoublement est autorisé en cas d'invalidation ou de non présentation à l'issue de l'épreuve de rattrapage.

Cette disposition est valable pour la première et la deuxième année.

Par ailleurs, une réinscription en vue d'une validation est possible dans un délai de trois ans suivant la fin de la deuxième année.

Evaluation des stages d'observation en structures de soins palliatifs spécialisés de 1^{ère} (3 jours) et de 2^{ème} année (5 jours) :

- Alimentation d'un portfolio avec apport d'un travail écrit au cours des 2 années comprenant un rapport de stage de 1^{ère} année et un rapport de stage de seconde année. Travail écrit pour lequel l'étudiant sera tutoré par un membre des comités pédagogiques locaux.
- Evaluation par échelle de Likert (éventuellement transposée en note) des ECOS. Le tuteur évalue la qualité du travail écrit (sur 8 pts) et donne autorisation à l'étudiant de passer les ECOS (sur 12 pts).
- Epreuve de rattrapage si note inférieure à 10/20.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr GIFFARD Mathilde	31 / 03 / 2026		Dr Mathilde GIFFARD Equipe Mobile de Soins Palliatifs CHU Jean Minjoz Tél. 03 81 66 85 18
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	14 / 04 / 2026	 	Le Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	14 / 04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 11/05/2026 Joindre la délibération
Directrice de la composante, Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : 11/05/2026 Signature et cachet : 

DEMANDE D'ABROGATION

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel l'abrogation est demandée :

DIU TRANSFUSION SANGUINE ET MEDECINE DU DON

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr GARNACHE-OTTOU Francine	25/03/2026		Pr Francine GARNACHE-OTTOU PUPH hématologie Biologique Laboratoire de Biologie Médicale-CHRU Besançon Secteur Hématologie Immunologie cellulaire UMR RIGHT UFC-EFS/BFC/INSERM 3 Bd Alexandre Fleming-25030 Besançon cedex fgarnache@chu-besancon.fr
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	14 / 04 / 2026	 	La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	14 / 04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>11/05/2026</u> Joindre la délibération
Directrice de la composante, Prénom, Nom : Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : <u>11/05/2026</u> Signature et cachet :  

Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU) ou préparant à des examens ou des concours, en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : **UFR des Sciences de la Santé**

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification est demandée :

DU HEMAPHERESE TRANSFUSIONNELLE ET THERAPEUTIQUE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU DIU création formation 2026-2027.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Ajout d'un 3^e module aux 2 autres existants : modification du programme, du volume horaire et des modalités pédagogiques :

Module 1 : Hémaphérèse transfusionnelle (moodle) : 15h30 de CM

Module 2 : Hémaphérèse thérapeutique (moodle) : 25h de CM

Module 3 : Hémaphérèse rencontres fournisseurs (en présentiel) : 2h de CM + 9h15 de TD

Volume horaire total : 51h45 (ancien volume horaire était de 44h)

Voir la modification de tarif dans le document dédié (1300€ au lieu de l'ancien tarif à 1079€).



VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr GARNACHE OTTOU Francine	28 /04 /2026	Pr Francine GARNACHE-OTTOU PUPH hématologie Biologique Laboratoire de Biologie Médicale-CHRU Besançon Secteur Hématologie Immunologie cellulaire UMR RIGHT UFG-EFS/BFC/INSERM 3 Bd Alexandre Fleming-25030 Besançon cedex fgarnache@chu-besancon.fr	
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	28/04/2026	 La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU	
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	29 /04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>11/05/2026</u> Joindre la délibération
Directrice de la composante, Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : <u>11/05/2026</u> Signature et cachet : 

Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU)
ou préparant à des examens ou des concours,
en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF

COMPOSANTE : **UFR des Sciences de la Santé**

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification de tarif est demandée :

DU HEMAPHERESE TRANSFUSIONNELLE ET THERAPEUTIQUE

NOMBRE D'HEURES : 51h45

ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT (pour 44h) :

COUT PEDAGOGIQUE par inscrit payable à SeFoC'Al en fin de formation	1079,00 euros
FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable à la composante dans Apogee <i>(Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle de licence : 178,00 euros en 2025-2026)</i>	178,00 euros
MONTANT TOTAL PAR INSCRIT (coût pédagogique + frais d'inscription)	1257,00 euros

NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) : pour 51h45

COUT PEDAGOGIQUE par inscrit payable à SeFoC'Al en fin de formation	1300,00 euros
FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable à la composante dans Apogee <i>(Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle de licence : 178,00 euros en 2025-2026)</i>	178,00 euros
MONTANT TOTAL PAR INSCRIT (coût pédagogique + frais d'inscription)	1478,00 euros



BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : modèle calcul de budget DU DIU 2026-2027).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT TOTAL de la formation (hors frais d'inscription) <i>cf feuille de calcul du budget</i>	9015,00 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS / NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	7 / 25
NOMBRE D'HEURES de la formation (hors stage)	51h45
TARIF HORAIRE (hors frais d'inscription)	25,00 euros
COUT PEDAGOGIQUE de la formation PAR INSCRIT (hors frais d'inscription)	1300,00 euros

¹ Mail : sefocal@umlp.fr

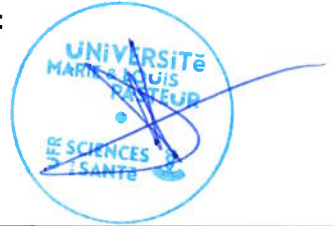


Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU)
ou préparant à des examens ou des concours,
en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr GARNACHE OTTOU Francine	28/04/2026	Pr Francine GARNACHE-OTTOU PUPH hématologie Biologique Laboratoire de Biologie Médicale-CHRU Besançon Secteur Hématologie Immunologie cellulaire UMR RIGHT UFS-EFS-BFC/INSERM 3 Bd Alexandre Fleming-25030 Besançon cedex fgarnache@chu-besancon.fr	
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	28/04/2026	 La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU	
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	/ 29 / 04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>11/05/2026</u> / Joindre la délibération
Directrice de la composante, Prénom, Nom : Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : <u>11/05/2026</u> Signature et cachet :  





DEPENSES		
Enseignements (*)		5 389,30 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		0,00 €
Déplacements des enseignants		0,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		200,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		5 589,30 €
Charges communes SeFoC'AI	28%	2 524,20 €
Charges UFR ou IUT	10%	901,50 €
Cout total du DU DIU		9 015,00 €

pas de frais de salle.
soit Moodle, soit salle de l'EFS

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		9 015,00 €

Nombre d'inscrits au DU DIU	7
------------------------------------	----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu	1 287,86 €
--------------------------------	-------------------

Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires	1 300 €
---	----------------

Tarif horaire	25 €
---------------	-------------

Heures et types d'enseignement		
Nombre d'heures total de la formation		51,75
Enseignants de l'UMLP	nbre h CM	7,5
	nbre h TD	
	nbre h TP	
	Total eq TD	11,25
	Cout enseignant UFC	1 575,00 €
Vacataires	nbre h CM	35
	nbre TD	9,25
	nbre h TP	
	Total eq TD	61,75
	Cout vacataire	3 814,30 €
Total	Cout total enseignement	5 389,30 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

140,00 € cout horaire TD enseignant

61,77 € cout horaire TD vacataire

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphithéâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				0,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général	
Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

Déplacements				
Déplacements <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	Nombre de personnes concernées	Moyen(s) de transport	Coût estimé	Remarque(s)
Total des frais de déplacement			0,00 €	

Hébergements				
Hébergements <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	Nombre de personnes concernées	Nombre de nuitée(s)	Coût estimé	Remarque(s)
Total des frais de déplacement			0,00 €	

Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU) ou préparant à des examens ou des concours, en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel l'abrogation est demandée :

DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU DIU création formation 2026-2027.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Monsieur le Professeur Aurélien Louvrier est seul responsable pédagogique du DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr LOUVRIER Aurélien	27/03/26	Pr. Aurélien LOUVRIER Professeur des Universités, Praticien Hospitalier Service de Soins Chirurgie Maxillo-Faciale et Stomatologie CHU Jean Monnet - Besançon	
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	14/ 04/ 2026	 La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU	
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	14 / 04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 11 OCT 2026 Joindre la délibération
Directrice de la composante, Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : 11 OCT 2026 Signature et cachet : 



Formations conduisant à des diplômes d'établissement (DU-DIU) ou préparant à des examens ou des concours, en application de l'article L613-2 du code de l'éducation

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification est demandée :

DU PREVENTION ET MAITRISE DU RISQUE INFECTIEUX

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Pour la description de la modification du contenu de la formation, vous pouvez vous référer aux différents items du document DU DIU création formation 2026-2027.

Vous pouvez également copier / coller les champs qui vous intéressent afin de les compléter dans cette demande de modification autre que tarif.

Modification dans les M3C du DU Prévention et maîtrise du risque infectieux : suppression du « rapport d'investigation d'une épidémie » ; remplacement de « stage (évaluation par le maître de stage) » par « stage (écrit) »

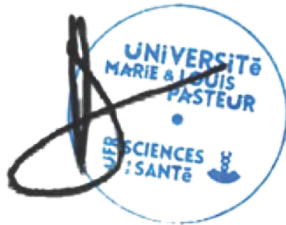
Modalités de validation

- Assiduité aux enseignements
- Evaluations individuelles
 - Le portfolio (écrit + soutenance orale)
 - Les mises en situations professionnelles (oral)
 - Le mémoire (écrit + soutenance orale)
 - Le stage (écrit)
- Evaluations collectives
 - La présentation d'un article scientifique (soutenance orale)
- Rattrapage : en cas de non validation d'une ou plusieurs épreuves, le candidat pourra être convoqué pour une deuxième session qui se déroulera dans les mêmes conditions qu'en première session
- Redoublement ou réalisation du DU sur 2 ans est possible
- Si le DU est réalisé sur 2 ans :
 - S'il ne reste que le stage et/ou les examens à valider : exonération du coût pédagogique
 - Si les cours doivent être suivis une 2^e année : règlement du coût pédagogique une 2^e fois

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr BOUVIER Céline	23/04/2026		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	24/04/2026		
Visa financier : Directeur du Service Formation Continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	27 / 04 / 2026		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 11/05/2026 Joindre la délibération
Directrice de la composante, Prénom, Nom : Madame la Professeure Marie-France SERONDE	Date : 11/05/2026 Signature et cachet : 



Conseil de gestion

du 11 mai 2026 à 16h30

EXTRAIT DU Procès-Verbal

Deuxième Campagne habilitation DIU et DU 2026-2027

Mme la Doyenne soumet au vote du conseil, la deuxième campagne d'habilitation des DIU et DU 2026-2027 suivante :

CREATIONS

- DIU Neurochirurgie vasculaire

MODIFICATIONS AUTRES QUE TARIF

- DIU d'Epileptologie
- DIU EvalDM Evaluation clinique des dispositifs médicaux dans le contexte du règlement européen 2017.745-2017.746
- DIU de Médecine de catastrophe et situation sanitaire exceptionnelle de BFC
- DIU Médecine de rééducation
- DIU National de télémédecine – télésoin – santé numérique
- DIU de Neurophysiologie clinique
- DIU Soins Palliatifs et d'accompagnement
- DU Hémaphérèse transfusionnelle et thérapeutique
- DU Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie
- DU Prévention et maîtrise du risque infectieux

MODIFICATIONS DE TARIF

- DU Hémaphérèse transfusionnelle et thérapeutique

ABROGATION

- DIU Transfusion sanguine et médecine du don

Le conseil vote la campagne d'habilitation à l'unanimité.

Directrice de l'UFR Sciences de la Santé, UMLP



Pr Marie-France SERONDE